

*COMMUNAUTÉ*



Communauté d'Agglomération

**Lens-Liévin**

*( Courrier apporté par Irma APPORA  
le 01/12/2021 à la Balle  
de l'URPA )*

Lens, le 01 décembre 2021

Monsieur Alain VAN GHELDER  
Vice-Président  
Communauté Urbaine d'Arras  
146 allée du Bastion de la Reine  
CS 10345  
62026 ARRAS Cedex

ARRIVÉE CUA

20 DEC. 2021

DIRECTION GÉNÉRALE



N<sup>o</sup>réf : AR/JeR/21/L/1648  
V<sup>o</sup>réf : VD/CC/VB/2021-52  
Objet : Avis sur arrêt du projet du RLPi de la CUA  
Pièce jointe : 0

**Monsieur le Vice-Président,**

Conformément aux dispositions de l'article L581-14-1 du code de l'environnement et des articles L153-16 et R153-4 du code de l'urbanisme, vous avez notifié à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal de la Communauté Urbaine d'Arras et je vous en remercie.

**DDGP**

Dossier suivi par :  
Service planification  
urbaine et  
observatoire  
territorial

jrobillart@agglo-  
lenslievin.fr

Tél : 03.21.790.553

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ainsi que l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale ont des impacts majeurs sur nos territoires. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte un intérêt particulier à ces questions.

Cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière d'aménagement.

Aussi, le dossier, en l'état où il a été transmis, n'appelle aucune remarque particulière. Un avis favorable est donc émis.

Je vous saurais gré de faire parvenir à mes services le dossier relatif à cette procédure, quand celle-ci aura été approuvée et rendue exécutoire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Vice-Président**, en l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Vice-Président,**

**Alain ROGER**

